

Infirmier·e coordinateur·trice

Vous souhaitez **aider les personnes fragilisées** ou en situation de handicap en leur prodiguant des soins. Vous êtes **autonome, organisé(e) et intéressé(e)** par des missions d'encadrement et de coordination.



« La profession d'infirmier-e coordinateur·trice est très enrichissante humainement. Il faut garantir la qualité et la continuité des soins et manager une équipe. Il faut être disponible pour les équipes, les personnes à domicile et leur entourage ».



En quelques mots

L'infirmier-e coordinateur·trice est un infirmier-e diplômé d'état, **responsable d'un service de soins infirmiers à domicile** ou un **Centre de soins infirmiers (CSI)** ou au **Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)**.

En pratique : Soigner, encadrer et coordonner

L'infirmier-e coordinateur-trice assure la responsabilité du service de soins. Il dispose de compétences à la fois de soignant mais également de gestionnaire.

- **Assurer l'organisation des soins** en évaluant la situation de la personne, en élaborant un diagnostic infirmier et un projet de soins individualisé.
- **Coordonner les relations avec les autres professionnels** du maintien à domicile et de santé.
- **Planifier les interventions à domicile.**
- **Assurer l'administration** (dossiers des personnes et transmission aux organismes concernés) et la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, évaluation).

Une journée type d'infirmier-e coordinateur-trice

- | | |
|--------------|---|
| 7h- 8h15 | ▶ Madame Louise, 75 ans, de retour à son domicile suite à une hospitalisation. Visite d'évaluation et établissement du projet de soins individualisé. |
| 9h-10h | ▶ Planification des interventions des infirmiers et aides-soignants. |
| 10h-12h | ▶ Entretiens d'évaluation avec l'équipe. |
| 13h30- 15h30 | ▶ Réunion de service. |
| 16h-17h | ▶ Gestion des dossiers en cours. |

Un salaire, des garanties

Le salaire varie de 2 141 € à 3 126 € brut entre l'entrée dans l'emploi et la fin de carrière pour un temps plein. La Branche apporte des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale, de formation professionnelle mais aussi des congés d'ancienneté.

Des conditions de travail spécifiques

Pour accompagner les personnes à domicile, assurer la continuité de service auprès des publics fragilisés et encadrer une équipe de soins, le métier d'infirmier-e coordinateur-trice implique des horaires de travail adaptés, y compris le dimanche et les jours fériés. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel.

Le métier impliquant de nombreux déplacements, un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire.



Savoir être...

Avoir une bonne pratique de l'animation et de l'encadrement d'équipe, le sens de l'organisation, la capacité à travailler en équipe, un bon relationnel et le sens de l'écoute.

Le métier d'infirmier coordinateur-trice est soumis au secret professionnel.

... et savoir-faire

Maîtriser les gestes techniques liés aux soins infirmiers. Connaître les dispositifs et les institutions en lien avec le métier et savoir coopérer avec les différents partenaires (travailleurs sociaux et paramédicaux). Produire des écrits professionnels qui servent de supports aux actions.

Autonome mais pas seul-e !

L'infirmier-e coordinateur-trice entretient des relations avec la famille, le personnel de santé et communique régulièrement avec eux sur la situation et l'évolution de la personne. Il-elle travaille au sein d'une équipe pluri-disciplinaire qu'il-elle coordonne.

comment devenir infirmier-e coordinateur-trice ?

Vous pouvez devenir infirmier-e coordinateur-trice en étant titulaire du **diplôme d'Etat d'infirmier**.

La formation et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) vous permettent d'acquérir un certificat de compétences de Coordinateur-trice en structure médico-sociale.

VAE : L'expérience acquise peut être validée au bout d'un an d'exercice de l'emploi et si besoin complétée par des modules de formation pour accéder au diplôme.

À noter : des allègements ou des dispenses de certains modules de formation existent. Renseignements : Uniformation, Centre d'information et d'orientation (CIO), Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), centre d'information jeunesse (CIDJ), mission locale, etc.

Les associations recrutent aussi des hommes

S'il est vrai que les femmes sont très représentées dans ce métier, les hommes sont aussi très appréciés. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux.